

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 4 MARS 1996**

**Compte rendu**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 4 mars 1996 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

***Etaient présents*** : MM. SCHWINT, MILLE, NOT, PINARD, HUMBERT, AUTARD, RUEFF, EDOUARD, NUNINGER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER, BOICHON, BARETJE, REGNIER, JEANNEROT, THIRIET, MEUNIER, LAGRANGE, FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT (à partir de la question 2), GIRARD, Mme MAISIERES, MM. JEANNIARD, LOYAT, DAHOUI, SANTI, CHRISTELLE, Mme CUENIN (à partir de la question 3), Mlle ZILLI, MM. HAGOPIAN, VOUILLOT, SANCHEZ, DUMONT, Mlle GEIGER, MM. POMEZ, VENTARD, JACQUEMIN, THIRODE, DUVERGET, SALOMON, TABOURNOT (à partir de la question 3), Mme WEINMAN, MM. RENOUD-GRAPPIN, BONNET, SENNERICH, Mme MONTEL.

***Absents*** : M. TISSOT (jusqu'à la question 2), Mme CUENIN (jusqu'à la question 3), MM. VIALATTE, TABOURNOT (jusqu'à la question 3).

***Secrétaire*** : M. VENTARD.

***Procuration de vote*** :

***Mandants*** : Mme CUENIN (jusqu'à la question 3), MM. VIALATTE, TABOURNOT (jusqu'à la question 3).

***Mandataires*** : MM. RUEFF (jusqu'à la question 3), DUVERGET, SALOMON (jusqu'à la question 3).

\* \* \* \* \*

\* \* \*

**0/1** - Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a indiqué à l'Assemblée le déroulement de la visite du Président de la République le mercredi 6 mars à l'Hôtel de Ville, et a invité les Conseillers Municipaux à être présents.

**0/2** - M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, au nom de l'inter-groupe UDF/RPR a présenté une motion sur le pacte de relance pour la Ville :

*«Le 18 janvier dernier, le Premier Ministre Alain JUPPE a présenté, au nom du Gouvernement, le pacte de relance pour la ville.*

*Dans ce cadre, 4 quartiers de Besançon (Palente-Orchamps, Brulard, Planoise et Clairs-Soleils) ont été retenus au titre des «zones urbaines sensibles».*

*Dans la suite de ce classement, et considérant que la revitalisation de l'économie de ces 4 quartiers conditionne le succès de tout programme d'action en leur faveur, le Conseil Municipal souhaite, et demande, que ces quartiers soient classés en «zone de redynamisation urbaine» et bénéficient ainsi des mesures fiscales qui s'y attachent.*

*Attaché à la réduction de la fracture sociale, le Conseil Municipal de Besançon sollicite du Président de la République qu'il puisse se faire écho de ces vœux auprès du Premier Ministre et du Gouvernement».*

Cette motion a été adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

**0/3** - Puis M. Serge THIRODE, Conseiller Municipal, a présenté, au nom du groupe UDF, une motion relative au plan de réforme de l'armée :

*«Le 23 février dernier, le Président de la République s'est adressé aux Français pour leur annoncer la nécessaire réforme du format actuel de nos armées.*

*Le Conseil Municipal, conscient des adaptations indispensables de notre dispositif de défense, se déclare très attentif aux conséquences économiques et sociales que le bassin d'emploi de Besançon pourrait avoir à supporter.*

*Besançon, en effet, a vu son urbanisme et son économie profondément marqués par sa vocation séculaire de défense.*

*Aussi, souhaite-t-elle que, lors de sa visite, le Chef de l'Etat puisse en prendre acte, lui donnant ainsi tout espoir de garder toute sa place dans le cadre du nouveau dispositif des unités professionnalisées et de la nouvelle conscription».*

Cette motion est adoptée à l'unanimité moins 6 abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

**1 - Exercices 1995 et 1996** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

L'Assemblée a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

## **2 - Garanties d'emprunts**

### **a) à l'Office Public d'HLM de Besançon :**

**a<sub>1</sub>)** Acquisition-amélioration d'un logement PLA Très Social, 48 B rue de Belfort à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 74 696 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote).

**a<sub>2</sub>)** Acquisition-amélioration d'un logement PLA Très Social, 3 chemin des Monts de Bregille à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 46 038 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions (M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote).

**b) à la Société Anonyme de Franche-Comté** - Programme de construction de 51 logements PLA et PLA TS à Besançon, 20 rue des Jardins - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt PLA de 15 680 807 F et d'un emprunt PLA TS de 1 622 535 F contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

**c) à l'Office Public d'HLM du Doubs - Habitat 25** - Construction d'une première tranche de 101 logements pour étudiants à la Bouloie à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 14 218 643 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

**d) à l'Etablissement Régional de Transfusion Sanguine de Franche-Comté** - Travaux de construction d'une unité de thérapie cellulaire et génique et aménagement du secteur de préparation des Produits Sanguins Labiles - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 % d'un emprunt de 8 900 000 F auprès du Crédit National

Adopté à l'unanimité.

### 3 - Budget Primitif de la Ville pour 1996

M. le Maire a souligné que le budget général de la Ville (budget principal et budgets annexes) passe de 1 184 MF à 1 220 MF, soit une progression de 3 %. Ce sont les évolutions des budgets annexes et notamment le budget assainissement (+ 22,6 %) qui expliquent cette forte progression car le seul budget principal n'augmente que de 1,8 %.

\* **Les dépenses d'investissement** du budget général qui s'élèvent à 255,4 MF représentent 20,9 % des dépenses totales, soit un pourcentage sensiblement équivalent à celui de 1995.

\* Pour ce qui concerne les **seules dépenses d'équipement** (travaux et acquisitions), elles s'élèvent à 134,4 MF (173,6 MF en y incluant les subventions d'équipement et le budget supplémentaire contre 172,4 MF en 1995. L'effort d'équipement réalisé par la Ville depuis de nombreuses années sera donc maintenu, il faut le souligner, sans augmentation globale de l'endettement mais au contraire avec une réduction importante du recours à l'emprunt.

\* **Les dépenses de personnel** (salaires et charges) passent de 404,4 MF en 1995 (y compris la cotisation CNRACL de 8,1 MF inscrite au BS) à 413,9 MF en 1996, soit une augmentation limitée à 2,3 %. Ce pourcentage proche de celui de l'inflation constatée en 1995 (+ 2,1 %) s'explique par la politique de rigueur que la Ville mène en ce domaine difficile depuis quelques années.

\* **Les dépenses d'exploitation des services** ainsi que les subventions et participations s'élèvent à 318 MF contre 308,2 MF en 1995, soit une augmentation de + 3,2 %.

\* **Les crédits de subventions et participations** ont été majorés du montant de l'inflation de 1995, soit 2,1 % (sauf les subventions indexées sur d'autres paramètres, notamment les contrats d'objectifs qui augmentent de plus de 67 %). Globalement, ils passent de 129 MF à 134,7MF, soit une augmentation de 4,4 %.

Outre l'évolution importante constatée dans le domaine sportif, il convient de signaler la part des crédits consacrés au secteur social (81,3 MF) et à la délégation Politique de la Ville (10,6 MF soit 8 % du montant total des subventions et en augmentation de 15,3 % par rapport à 1995).

\* **Les crédits consacrés à la Politique de la Ville** s'élèvent globalement (dépenses d'exploitation et crédits de subventions et participations) à plus de 14 MF (contre 12 MF en 1995) et sont en augmentation de plus de 17 %.

M. le Maire a ensuite donné la parole à M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, qui a abordé plus particulièrement les domaines de la fiscalité locale et la dette.

\* **Le produit des impôts locaux** augmente de 6,7 % (de 385,7 MF à 411,7 MF).

La réduction des dotations de l'Etat (près de 11 MF soit 3 points d'impôt) a rendu nécessaire un accroissement des ressources liées à la fiscalité locale.

C'est pourquoi, à l'évolution positive de la fiscalité locale due à l'extension des bases d'imposition qui se concrétise par 10,5 MF de produit fiscal supplémentaire s'ajoutent 15,5 MF provenant de la majoration de 3 % des taux d'imposition des 4 impôts locaux, ce qui correspond à une augmentation de la pression fiscale de 4 %.

Il convient de rappeler que le taux moyen de la fiscalité locale par habitant à Besançon, en 1994 s'élevait à 3 790 F contre 3 846 F pour la moyenne des villes situées dans la strate de population 100 000 / 300 000 habitants.

#### **- La dette**

Le processus de réduction de l'endettement engagé dès 1995 sera poursuivi puisque le total des emprunts réalisés s'élèvera à 90,5 MF contre 91,6 MF en 1995.

L'annuité de dette du budget général passe de 194,3 MF à 200,5 MF, soit une augmentation de 6,2 MF. Cette évolution modérée de l'endettement de la Ville est le résultat de la politique de rigueur appliquée depuis de nombreuses années.

Après un large débat auquel ont pris part Mmes et MM. WEINMAN, SENNERICH, JEANNEROT, JACQUEMIN, BONNET, FOUSSERET, PINARD, GUINCHARD-KUNSTLER, DUVERGET, THIRIET, VUILLEMIN et SCHWINT, le budget dont les balances s'établissent comme suit, a été adopté à la majorité, 11 Conseillers ayant voté contre.

## RÉCAPITULATION GÉNÉRALE BUDGETS ANNEXES

	Eaux		Assainissement		SSADPA		Forêts	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	17 080 000	(1) 4 675 000	35 406 500	(2) 17 100 500	121 205	40 000	1 549 200	6 000
Fonctionnement	46 721 000	59 126 000	29 192 000	47 498 000	1 695 590	1 776 795	3 039 400	4 582 600
Amortissement technique des immobilisations	(Investissement) (Fonctionnement) 6 624 564	6 624 564	10 993 000	10 993 000	91 205	91 205	1 036 998	1 036 998
Totaux mouvements réels	70 425 564	70 425 564	75 591 500	75 591 500	1 898 000	1 898 000	5 625 598	5 625 598
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement	(Investissement) (Fonctionnement) 5 780 436	5 780 436	7 313 000	7 313 000	0	0	506 202	506 202
Totaux mouvements budgétaires	76 206 000	76 206 000	82 904 500	82 904 500	1 898 000	1 898 000	6 131 800	6 131 800

(1) y compris 2 000 000 F emprunts globalisé.

(2) y compris 3 162 500 F emprunts Agence Financière de l'Eau et 5 300 000 F emprunt globalisé.

## BALANCES ET RÉCAPITULATIONS (Opérations réelles)

	DEPENSES				RECETTES			
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	1995	1996	1995	1996	1995	1996	1995	1996
Budget Principal	221 116 824	201 319 721	826 912 002	865 258 826	124 478 100	112 322 764	923 550 726	954 255 783
Eaux	15 636 800	17 080 000	51 692 832	53 345 564	11 073 632	11 299 564	56 256 000	59 126 000
Assainissement	22 834 800	35 406 500	38 812 200	40 185 000	16 461 000	28 093 500	45 186 000	47 498 000
SSADPA	77 312	121 205	1 685 072	1 776 795	77 312	121 205	1 685 072	1 776 795
Forêts	1 608 310	1 549 200	3 745 588	4 076 398	949 578	1 042 998	4 404 320	4 582 600
<b>Totaux</b>	<b>261 274 046</b>	<b>255 476 626</b>	<b>922 847 694</b>	<b>964 642 583</b>	<b>153 039 622</b>	<b>152 880 031</b>	<b>1 031 082 118</b>	<b>1 067 239 178</b>

## RÉCAPITULATION 1996 (Opérations réelles)

	DÉPENSES				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	201 319 721	17 080 000	35 406 500	121 205	1 549 200
Fonctionnement	865 258 826	53 345 564	40 185 000	1 776 795	4 076 398
<b>Totaux</b>	<b>1 066 578 547</b>	<b>70 425 564</b>	<b>75 591 500</b>	<b>1 898 000</b>	<b>5 625 598</b>

	RECETTES				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	112 322 764	11 299 564	28 093 500	121 205	1 042 998
Fonctionnement	954 255 783	59 126 000	47 498 000	1 776 795	4 582 600
<b>Totaux</b>	<b>1 066 578 547</b>	<b>70 425 564</b>	<b>75 591 500</b>	<b>1 898 000</b>	<b>5 625 598</b>

Evolution générale du Budget Principal	+ 18 549 721 F	soit + 1,8 %
Evolution générale du Budget Eaux	+ 3 095 932 F	soit + 4,6 %
Evolution générale du Budget Assainissement	+ 13 944 500 F	soit + 22,6 %
Evolution générale du Budget SSADPA	+ 135 616 F	soit + 7,7 %
Evolution générale du Budget Forêts	+ 271 700 F	soit + 5,1 %



## RÉCAPITULATION GÉNÉRALE (Opérations réelles)

	1995		1996	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	261 274 046	153 039 622	255 476 626	152 880 031
Fonctionnement	922 847 694	1 031 082 118	964 642 583	1 067 239 178
<b>Totaux</b>	<b>1 184 121 740</b>	<b>1 184 121 740</b>	<b>1 220 119 209</b>	<b>1 220 119 209</b>

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris) : + 35 997 469 F soit + 3 %

#### **4 - Fiscalité communale 1996 - Fixation du taux des quatre taxes directes locales**

A la majorité, onze Conseillers ayant voté contre, le Conseil Municipal a fixé comme suit le taux 1996 des quatre taxes directes locales :

- Taxe d'habitation	17,61
- Foncier bâti	19,04
- Foncier non bâti	20,83
- Taxe professionnelle	14,07

#### **5 - Comptabilité - Exercice 1996 :**

##### **a) Constitution de provisions pour risques financiers**

Adopté à l'unanimité.

##### **b) Transferts de crédits**

Adopté à l'unanimité.

##### **c) Association CO.FRA.MUS - Modalités de remboursement des avances accordées par la Ville dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt**

**Cette question est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.**

##### **d) Plan Local d'Insertion Economique - Avance de trésorerie à l'Association de Gestion - Convention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'Association de Gestion du PLIE une avance de trésorerie de 1 500 000 F pour une durée d'un an sans intérêts, et a autorisé M. le Maire à signer les actes à intervenir.

#### **6 - Transports urbains - Tarification sociale**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1996, les conditions dans lesquelles la carte CTB «heures creuses spéciales» est délivrée aux personnes en recherche d'emploi qui en font la demande. Ces modifications portent sur les deux éléments suivants :

1) *heures d'utilisation* : la notion d'heures creuses est supprimée. Les titulaires pourront voyager sur le réseau CTB de 6 h à 24 h, 7 jours sur 7. Cela favorisera leur recherche d'emploi et leurs diverses démarches.

2) *la tarification* : les plus démunis voyageront gratuitement. Cela conduit l'Assemblée à introduire un critère de revenus dans les conditions d'attribution de cette carte selon les modalités suivantes :

**Cas n° 1 :**

Vous êtes titulaire du RMI ou le taux journalier de votre indemnisation ASSEDIC est compris entre 1 et 72 F : le timbre mensuel sera gratuit.

**Cas n° 2 :**

Le taux journalier de votre indemnisation ASSEDIC est compris entre 73 F et 123 F : le timbre mensuel vous sera vendu au prix de 50 F.

**Cas n° 3 :**

- Vous n'avez pas d'indemnités ASSEDIC

- ou vous percevez une indemnité ASSEDIC dont le taux journalier est supérieur à 123 F : vous devez recourir aux autres tarifs en vigueur à la CTB (tickets ou abonnements).

**7 - Information du Conseil Municipal sur l'exécution des marchés publics - Bilan 1995**

Dont acte.

**8 - Encaissements et réaffectations :**

**a)** d'une participation de la Ville de Neuchâtel por le programme de développement de la région de Douroula

Adopté à l'unanimité (montant de la participation : 84 926 F).

**b)** d'une indemnité de sinistre :

**b<sub>1</sub>)** MPT et Bibliothèque de la Grette

Adopté à l'unanimité (avance sur indemnité de sinistre : 200 000 F).

**b<sub>2</sub>)** Bibliothèque Ile de France, 13 avenue Ile de France

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité de sinistre : 45 308 F).

**c)** d'une subvention pour informatisation du réseau des bibliothèques municipales et universitaires

Adopté à l'unanimité (subvention de l'Etat de 362 000 F).

**d)** deux subventions au Musée Classé :

**d<sub>1</sub>)** Département Beaux-Arts

Adopté à l'unanimité (subvention du Ministère de la Culture de 29 260 F).

**d<sub>2</sub>)** Département Histoire-Temps

Adopté à l'unanimité.

(- subvention du Ministère de la Recherche et de l'Industrie pour une exposition de sensibilisation à l'ouverture des futures salles permanentes du Musée du Temps : 120 000 F

- subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour un projet d'intervention de deux artistes contemporains sur le thème du Temps dans le cadre du Palais Granvelle : 35 000 F

- subvention de l'entreprise MECA CONTROL pour l'acquisition d'une importante collection de montres, la collection LEPINE : 50 000 F).

**e)** d'une participation à l'Orchestre de Besançon

Adopté à l'unanimité (montant : 75 000 F).

## **9 - Subventions :**

**a)** au sport amateur - Première répartition - Année 1996

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

## Subventions au sport amateur - Première répartition - Printemps 1996

PCN : Participation à des Compétitions Nationales

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point : 54,00	PCN	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code CANA
11670	AFFB	Foot féminin	60,00	3 240,00 F	5 000,00 F		8 240,00 F		1253
10138	AS DON QUICHOTTE	Foot	60,00	3 240,00 F			3 240,00 F		6619
12260	AS ORCHAMPS-PALENTE	Foot	20,00	1 080,00 F			1 080,00 F		1214
14657	ASC MONTRAPON-LA BUTTE	Foot	170,00	9 180,00 F			9 180,00 F		1198
16239	ASC TILLEROYES	Foot	30,00	1 620,00 F			1 620,00 F		1203
5589	ASC VELOTTE	Foot	120,00	6 480,00 F			6 480,00 F		1234
25542	ASCC BREGILLE	Handi Sport	38,00	2 052,00 F			2 052,00 F		23694
0	ASEP	Karaté	69,30	3 742,00 F			3 742,00 F		0
22115	ASEP LES OISEAUX	Omnisports	0,00	0,00 F			0,00 F	3 742,00 F	1298
0	A.S.P.T.T.	Foot	FORFAIT	0,00 F			0,00 F		0
0	A.S.P.T.T.	Hand	FORFAIT	0,00 F	25 000,00 F		25 000,00 F		0
0	A.S.P.T.T.	Arts martiaux	FORFAIT	0,00 F			0,00 F		0
0	A.S.P.T.T.	Natation	FORFAIT	0,00 F			0,00 F		0
0	A.S.P.T.T.	Athlétisme	FORFAIT	0,00 F			0,00 F		0
0	A.S.P.T.T.	Tennis	FORFAIT	0,00 F			0,00 F		0
0	A.S.P.T.T.	Tennis de table	FORFAIT	0,00 F	5 500,00 F		5 500,00 F		0
0	A.S.P.T.T.	Bowling	FORFAIT	0,00 F			0,00 F		0
0	A.S.P.T.T.	Cyclisme	FORFAIT	0,00 F			0,00 F		0
11883	A.S.P.T.T.	Omnisports	FORFAIT	30 000,00 F			30 000,00 F	60 500,00 F	1185
1206	A.S.Q.P.	Volley	162,00	8 748,00 F	21 500,00 F		30 248,00 F		1206
12551	AIGLON SPORTS	Gymnastique	FORFAIT	3 462,00 F			3 462,00 F		1228
15158	AM CB	Cyclisme	84,00	4 536,00 F	1 000,00 F		5 536,00 F		1194
0	AMICALE CLUB BOULISTE	Lyonnaise	FORFAIT	3 598,00 F			3 598,00 F		0
13768	AQUA SPORT	Plongée	43,23	2 334,00 F			2 334,00 F		1213
12253	ARC CLUB	Tir à l'arc	65,00	3 510,00 F			3 510,00 F		1226
181	B.B.COMTE	Basket	319,00	17 226,00 F	28 500,00 F		45 726,00 F		1216
0	B.H.B.C.	Hand	38,00	2 052,00 F			2 052,00 F		0
0	B.H.C.	Hockey sur glace	179,00	9 666,00 F	9 000,00 F		18 666,00 F		0

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point : 54,00	PCN	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code CANA
0	B.R.C.	Basket	216,00	11 664,00 F			11 664,00 F		0
0	B.R.C.	Foot	340,00	18 360,00 F	16 000,00 F		34 360,00 F		0
0	B.R.C.	Tennis	50,40	2 721,00 F	7 500,00 F		10 221,00 F		0
0	B.R.C.	Tennis de table	24,00	1 296,00 F			1 296,00 F		0
0	B.R.C.	Escrime	141,00	7 614,00 F			7 614,00 F		0
0	B.R.C.	Cyclisme	75,00	4 050,00 F			4 050,00 F		0
12966	B.R.C.	Omnisports	0,00	0,00 F		43 078,00 F	43 078,00 F	112 283,00 F	1237
0	B.S.C.	Danse sur glace	195,00	10 530,00 F			10 530,00 F		0
0	B.U.C.	Foot	FORFAIT	0,00 F			0,00 F		0
0	B.U.C.	Tennis	FORFAIT	0,00 F			0,00 F		0
0	B.U.C.	Escrime	FORFAIT	0,00 F			0,00 F		0
14816	B.U.C.	Omnisports	FORFAIT	4 030,00 F			4 030,00 F	4 030,00 F	1193
0	B.V.L.	Deltaplane	FORFAIT	1 144,00 F			1 144,00 F		0
12269	BALISE 25	C. d'Orientation	26,07	1 407,00 F			1 407,00 F		1261
11668	BASE BALL CLUB	Base Ball	65,00	3 510,00 F	5 000,00 F		8 510,00 F		1248
0	BESANCON ATHLETISME	Athlétisme	462,00	24 948,00 F	2 000,00 F		26 948,00 F		0
0	BESANCON CR	Cyclotourisme	FORFAIT	1 144,00 F			1 144,00 F		0
0	BOUSBOTTE	Tennis de table	15,00	810,00 F			810,00 F		0
11921	BOUSBOTTE	Omnisports	0,00	0,00 F			0,00 F	810,00 F	1205
12341	BUDO CLUB	Judo	19,47	1 051,00 F			1 051,00 F		1239
11856	CAF	Alpinisme	FORFAIT	24 640,00 F			24 640,00 F		1186
11872	CPB	Lutte	152,00	8 208,00 F	3 000,00 F		11 208,00 F		1191
15086	CTPB	Tir	159,00	8 586,00 F			8 586,00 F		1348
10867	CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	FORFAIT	2 129,00 F			2 129,00 F		1247
0	CENTRE MEDICO-SPORTIF	C. Médico-Sportif	FORFAIT	6 901,00 F			6 901,00 F		0
9676	CITADELLE	Gymnastique	FORFAIT	2 525,00 F		5 000,00 F	7 525,00 F		1222
11930	CLUB DE TIR BISON TIN	Tir	26,00	1 404,00 F			1 404,00 F		1200
14819	CLUB ORIENTATION COMTOIS	Course d'orientat.	17,16	926,00 F			926,00 F		1250
12977	DISTRICT PETANQUE	Pétanque	FORFAIT	3 598,00 F			3 598,00 F		1221
12363	DOJO FRANC COMTOIS	Arts Martiaux	262,35	14 166,00 F	1 000,00 F	7 715,00 F	22 881,00 F		7672
0	DYNAMIQUE BISON TINE	G.R.S.	154,00	8 316,00 F			8 316,00 F		0

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point : 54,00	PCN	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code CANA
11673	E.B.I.S.	Foot	120,00	6 480,00 F			6 480,00 F		0
1192	E.S.B.F.	Hand	170,00	9 180,00 F	16 000,00 F		25 180,00 F		28175
29260	E.S.B.M.	Hand	204,00	11 016,00 F	13 000,00 F		24 016,00 F		1192
12970	ENTENTE MAGELLAN	Tennis de table	17,00	918,00 F			918,00 F		1189
0	ETOILE St FERJEUX	Tennis	20,40	1 101,00 F			1 101,00 F		0
0	ETOILE St FERJEUX	Cyclisme	22,00	1 188,00 F			1 188,00 F		0
14857	ETOILE St FERJEUX	Omnisports	0,00	0,00 F			0,00 F	2 289,00 F	1263
12424	ETRIER BISON TIN	Equitation	FORFAIT	4 166,00 F			4 166,00 F		1208
14440	F.C. ANTILLAIS	Foot	30,00	1 620,00 F			1 620,00 F		0
1230	F.C. BREGILLE	Foot	110,00	5 940,00 F			5 940,00 F		1230
22303	F.C. SAINT-FERJEUX	Foot	60,00	3 240,00 F			3 240,00 F		1240
14862	FRANCAISE	Haltérophilie	67,00	3 618,00 F	1 000,00 F		4 618,00 F		1229
20584	FRANCHE-COMTE JUDO	Judo	33,99	1 835,00 F	1 000,00 F		2 835,00 F		17668
0	GALIA SPORT	Foot	30,00	1 620,00 F			1 620,00 F		0
12340	GANT D'OR	Boxe Anglaise	96,00	5 184,00 F			5 184,00 F		1235
11671	INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	484,00	26 136,00 F			26 136,00 F		1218
	INDEPENDANTE COMTOISE	Baby Gym.	8,55	461,00 F			461,00 F	26 597,00 F	
14860	JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique	FORFAIT	3 186,00 F			3 186,00 F		1212
17972	JUDO CLUB DE BESANCON	Judo	14,85	801,00 F			801,00 F		9840
0	JUDO CLUB DU DOUBS	Judo	21,45	1 158,00 F			1 158,00 F		0
0	KARATE DO SHOTOKAN	Karaté	34,65	1 871,00 F			1 871,00 F		0
0	LES ARCHERS DU CSAMB	Tir à l'Arc	FORFAIT	1 144,00 F			1 144,00 F		0
1184	O.B.	Rugby	230,00	12 420,00 F	35 000,00 F		47 420,00 F		1184
13841	P.K.A.	Karaté	49,50	2 673,00 F			2 673,00 F		13731
0	PSB	Foot	240,00	12 960,00 F			12 960,00 F		0
0	PSB	Hand	38,00	2 052,00 F			2 052,00 F		0
0	PSB	Arts martiaux	38,28	2 067,00 F			2 067,00 F		0
0	PSB	Athlétisme	9,00	486,00 F			486,00 F		0
0	PSB	Tennis	39,45	2 130,00 F			2 130,00 F		0
0	PSB	Tennis de table	103,00	5 562,00 F			5 562,00 F		0
14211	PSB	Omnisports	0,00	0,00 F	1 000,00 F	36 825,00 F	37 825,00 F	63 082,00 F	1232

Code tiers	Club ou section	Discipline	Cotation	Valeur du point : 54,00	PCN	Subv. except.	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code CANA
0	PSB - FOOT FEMININ	Foot féminin	60,00	3 240,00 F			3 240,00 F		0
0	PLANOISE FC	Foot	10,00	540,00 F			540,00 F		0
6628	PORTUGAIS	Foot	80,00	4 320,00 F			4 320,00 F		6628
0	RC PLANOISE-EPOISSES	Foot	30,00	1 620,00 F			1 620,00 F		0
11330	R.O.B.	Boxe Anglaise	106,00	5 724,00 F			5 724,00 F		1238
0	S.N.B.	Natation	222,00	11 988,00 F			11 988,00 F		0
0	S.N.B.	Aviron	220,00	11 880,00 F			11 880,00 F		0
0	S.N.B.	Canoe Kayak	282,00	15 228,00 F			15 228,00 F		0
2557	S.N.B.	Omnisports	0,00	0,00 F	5 000,00F	33 640,00 F	38 640,00 F	77 736,00 F	1219
12671	SAINT-CLAUDE	Gymnastique	268,00	14 472,00 F	1 000,00 F	5 000,00 F	20 472,00 F		9843
	SAINT-CLAUDE	Baby Gym.	2,10	113,00 F			113,00 F	20 585,00 F	
0	SPORTING CLEMENCEAU	Foot	60,00	3 240,00 F			3 240,00 F		0
12257	TENNIS DE TABLE PLANOISE	Tennis de table	30,00	1 620,00 F			1 620,00 F		775
1243	TRI ACTION CLUB	Triathlon	118,00	6 372,00 F			6 372,00 F		1243
0	TURCS DE BESANCON	Foot	30,00	1 620,00 F			1 620,00 F		0
10175	U.N.S.S.	Sport Scolaire	100,00	5 400,00 F			5 400,00 F		1265
12254	U.S.E.P.	Sport Scolaire	120,00	6 480,00 F			6 480,00 F		20787
12672	U.S.P.V. BESANCON	Foot	140,00	7 560,00 F			7 560,00 F		1242
11858	UTINAM	Tir	202,00	10 908,00 F			10 908,00 F		1201
12557	V.B.C.B.	Volley	75,00	4 050,00 F			4 050,00 F		1227
15309	VOLANT BISONTIN	Badminton	1050,00	5 670,00 F			5 670,00 F		1223
<b>Totaux</b>			<b>8 408,20</b>	<b>545 702,00 F</b>	<b>203 000,00 F</b>	<b>131 258,00 F</b>	<b>879 960,00 F</b>		



b) à l'atelier musical de Velotte

Adopté à l'unanimité (subvention de 40 000 F).

**10 - Coopération décentralisée de la Ville de Besançon avec Douroula (Burkina-Faso) - Convention de collaboration entre le Comité de Jumelage de Douroula, la Ville de Besançon et l'Association Française des Volontaires du Progrès - Avenant n° 1**

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a adopté l'avenant n° 1 à cette convention qui stipule :

*«Les infrastructures à réaliser en matière d'éducation, de culture et de sport sont aussi prises en charge dans le cadre de la convention, leur financement étant inclus dans le budget global. Il en est de même pour l'équipement.*

*L'intervention directe de la Ville de Besançon peut consister en un appui technique et pédagogique éventuel à ces projets, en dehors de la grille de financement. Les dossiers retenus par le Comité d'octroi sont alors communiqués à la Ville de Besançon.*

*Dans les domaines concernés, des projets peuvent également être suggérés ou proposés par la Ville de Besançon.*

*S'ils comportent des infrastructures, il serait souhaitable que l'A.F.V.P. y intéresse les villageois et les incite à présenter un dossier en Comité d'octroi.*

*Dans d'autres cas (par exemple : échanges ou voyages de jeunes, chantiers-coopération, rencontres culturelles ou sportives...), l'organisation sera à la charge de la Ville de Besançon, à l'initiative de la Commission extra-municipale jumelage coopération avec Douroula. Ces projets devront s'intégrer dans le cadre des actions menées sur place par l'A.F.V.P.».*

M. le Maire a été autorisé à le signer.

**11 - Sécurité Publique - Affectation de 7 policiers auxiliaires supplémentaires au Commissariat Central de Police de Besançon - Avenants aux conventions avec M. le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec M. le Préfet pour l'hébergement de 7 policiers auxiliaires supplémentaires.

**12 - Informatique -** Convention de vente à la Société TRACE du logiciel de suivi des marchés publics

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de vendre à la Société TRACE le logiciel de suivi des marchés publics pour le prix de 240 000 F, auquel viendront s'ajouter entre 10 et 40 jours d'assistance technique du chef de projet de Besançon auprès de cette société pour un montant de 3 000 F/jour (frais de déplacement et d'hébergement pris en charge par la Société TRACE).

**13 - Personnel Municipal :**

**a) Révision de la liste des emplois permanents**

A l'unanimité moins 8 abstentions, le Conseil Municipal a adopté le projet de révision de la liste des emplois permanents.

**b) Création d'un emploi de chargé de mission Jeunesse**

A l'unanimité moins 10 abstentions, l'Assemblée Communale a décidé de pourvoir l'emploi de chargé de mission jeunesse par un agent contractuel à temps complet et a autorisé M. le Maire à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

**14 - Brasserie Granvelle -** Bail commercial au profit de la SARL «Brasserie du Palais Granvelle»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un nouveau bail commercial avec la SARL «Brasserie du Palais Granvelle» aux conditions essentielles suivantes :

- durée : 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 1996

- loyer annuel : 81 569 F.

**15 - Ensemble immobilier 15-25-27, rue de Trépillot -** Aliénation au profit de la SA BOURGEOIS

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'aliéner à la SA BOURGEOIS l'ensemble immobilier 15-25-27 rue de Trépillot. Conformément aux dispositions du contrat de location avec promesse de vente passé avec cette entreprise les 25 juillet et 14 août 1986, cette vente sera consentie pour une valeur résiduelle de rachat de 1 000 F HT.

## **16 - Ensemble Hydrominéral de Besançon - La Mouillère :**

### **a) Casino Municipal et Restaurant Touristique - Fusion de contrats de concession**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé :

- de fusionner les deux contrats de concession existants pour la gestion du Casino d'une part et du Restaurant d'autre part,

- de fixer la redevance annuelle globale à 325 000 F (actuellement 310 215 F) pour les années 1996 à 2000 inclus. Pour la période restant à courir (après 2000), les parties se concerteront afin de revoir le montant de ladite redevance.

### **b) Casino Municipal - Cahier des charges pour l'exploitation des jeux - Modifications**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté les modifications apportées au cahier des charges pour l'exploitaiton des jeux portant :

- sur la durée du contrat qui est alignée sur celle de la concession, soit jusqu'au 31 décembre 2010,

- sur le contenu du programme d'animation et d'effort artistique auquel est ajouté le paragraphe suivant :

«Le concessionnaire s'engage à produire cent soirées piano-bar à l'intérieur de l'établissement. Il s'engage également à participer financièrement à plusieurs manifestations culturelles en relation avec les associations locales, pour une somme qui pourrait atteindre 100 000 F à 150 000 F. De plus, le concessionnaire s'engage à affecter une somme annuelle de 150 000 F au sponsoring».

- sur le montant du prélèvement communal qui est fixé comme suit :

- . 8 % jusqu'à 20 000 000 F
- . 10 % de 20 000 000 F à 45 000 000 F
- . 15 % au-delà de 45 000 000 F.

### **c) Centre de Rééducation Fonctionnelle - Exploitation de la concession - Mise en oeuvre - Avenants au contrat de concession**

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

### **17 - Transports publics urbains - Avenant n° 2 au contrat de gérance**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de gérance avec la CTB, portant sur la modification des règles d'imposition et de paiement de la taxe professionnelle des services de transports publics de voyageurs et l'obligation pour la CTB de souscrire un contrat de dommages destiné à garantir tous dommages pouvant survenir aux biens mis à sa disposition par la Ville et qu'elle aura acquis par ses propres moyens.

### **18 - Parc Automobile - Acquisition de 3 bennes à ordures ménagères - Appel d'offres**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appel d'offres pour l'acquisition de 3 bennes à ordures ménagères (dépense évaluée à 2 400 000 F).

### **19 - ZAC La Fayette - Approbation du bilan intermédiaire - Garantie de la Ville, à hauteur de 80 %, d'un emprunt de 3,3 MF**

A l'unanimité, M. le Maire, Président de la SEDD n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan définitif des aménagements primaires établi à 7 889 172,45 F TTC et a donné quitus à la SEDD,

- a approuvé le bilan intermédiaire des aménagements internes arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 1996,

- a approuvé sans changement le prix de vente des terrains : 130 F HT le mètre carré sur le secteur ZUY et 180 F HT le mètre carré sur le secteur ZUYa,

- a approuvé le montant des engagements financiers de la Ville :

  - . 1 000 000 F TTC en 1996,

  - . 1 100 000 F TTC en 1997,

  - . 1 100 000 F TTC en 1998,

  - . 801 736 F TTC en 1999,

  - . 919 437 F TTC en 2000,

  - soit un total de 4 921 173 F TTC.

- a approuvé l'avenant à la convention de commercialisation des terrains du Parc La Fayette du 23 janvier 1992 modifiant les conditions de rémunération de la SEDD,

- a décidé d'accorder sa garantie à la SEDD pour l'emprunt de 3,3 MF que cet organisme envisage de contracter pour assurer le paiement des dépenses à engager préalablement à l'encaissement des recettes attendues.

## **20 - Centre d'Affaires La City :**

- a)** ZAC Louise Michel - Opération d'aménagement - Immeuble BB1 -  
Construction, commercialisation et gestion - Bilans intermédiaires - Avenant  
n° 5 à l'additif n° 1 au cahier des charges de concession

A l'unanimité moins 8 abstentions (M. le Maire, Président de la SEDD n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal :

- a approuvé le bilan intermédiaire révisé au 30 septembre 1995 portant sur l'aménagement de la ZAC Louise Michel, sans modification des participations prévues au bilan révisé du 30 septembre 1994 et acceptées par le Conseil Municipal du 12 décembre 1994,

- a pris acte toutefois de l'augmentation du taux de la TVA de 18,6 % à 20,6 % et de son incidence sur la participation à verser en 1997 (48 000 F) au titre de la ZAC Louise Michel portant celle-ci à 2 894 000 F TTC,

- a approuvé le bilan intermédiaire révisé au 30 septembre 1995 portant sur la réalisation et la commercialisation du premier immeuble de bureaux sans modification de la participation prévue au bilan révisé du 30 septembre 1994 et acceptée par le Conseil Municipal du 12 décembre 1994,

- a approuvé l'avenant n° 5 à l'additif n° 1 au cahier des charges de concession de la ZAC, ayant pour objet d'aligner sur la base du taux applicable aux cessions, la rémunération perçue par la SEDD sur les opérations de location (taux : 4,2 %),

- a approuvé les comptes de gestion de l'opération de gestion locative provisoire.

### **b) Garanties d'emprunts :**

- b<sub>1</sub>)** ZAC Louise Michel - Opération d'aménagement - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 80 %, pour le remboursement d'un crédit d'accompagnement de 13 000 000 F contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté

Adopté à l'unanimité moins 8 abstentions (M. le Maire, Président de la SEDD, n'ayant pas pris part au vote).

- b<sub>2</sub>)** Immeuble BB1 - Construction et commercialisation - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un crédit d'accompagnement de 13 000 000 F contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté

Adopté à l'unanimité moins 8 abstentions (M. le Maire, Président de la SEDD, n'ayant pas pris part au vote).

**b<sub>3</sub>) Immeuble BB1 - Gestion locative - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt de 10 987 000 F contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté**

Adopté à l'unanimité moins 8 abstentions (M. le Maire, Président de la SEDD, n'ayant pas pris part au vote).

**21 - Programme de travaux 1996 dans les zones industrielles - Création d'une voie entre les rues Victor Sellier et Albert Thomas**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la création d'une voie entre les rues Victor Sellier et Albert Thomas (coût du projet, extension des réseaux eau potable et assainissement compris : 1 735 000 F TTC). L'aide financière du Conseil Général sera sollicitée.

**22 - Politique de la Ville - Contrat de Ville - Avenant au protocole passé entre la Ville de Besançon, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'OPMHLM et la SAIEMB**

A l'unanimité moins deux abstentions (M. Daniel ANTONY, Président de la SAIEMB, M. Jean-Claude TISSOT, Président de l'Office Public d'HLM de Besançon ne prenant pas part au vote), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer un avenant au protocole passé entre la Ville de Besançon, la CDC, l'OPMHLM et la SAIEMB, maintenant les objectifs et les moyens financiers apportés par la CDC (environ 500 KF par an) pour les années 1996 et 1997.

**23 - Développement de la récupération du verre et des métaux contenus dans les mâchefers de l'usine d'incinération - Demande d'aides financières à ECO EMBALLAGES**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale :

- a adopté les projets de développement du réseau de conteneurs destinés à la collecte sélective du verre et de déferraillage des mâchefers,

- a décidé de solliciter auprès de la Société ECO EMBALLAGES les aides financières correspondantes,

- a autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

**24 - Développement du Pôle Santé Jean Minjoz et de la zone d'activités Besançon-Francois - Engagement de la concertation préalable d'opération de ZAC**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le lancement de la procédure de concertation préalable à la création d'une ZAC.

**25 - Opération d'aménagement de la Mouillère - Lancement de la concertation préalable à la création d'une ZAC**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la procédure d'aménagement et a décidé d'engager la concertation préalable avant de réaliser les études de faisabilité.

**26 - Centre Ancien de Besançon - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Thématique - Subventions allouées aux propriétaires pour conventionnement de logements**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

<b>Immeuble</b>	<b>Nombre de logements conventionnés</b>	<b>5 %</b>	<b>Noms</b>
37, rue d'Arènes	1 logement	4 566,00 F	M. FAIVRE-PIERRET
93/95, rue Battant	6 logements	60 551,00 F	SCI LE NOTRE
97, rue Battant	2 logements	30 573,00 F	Mme CANARD Jacqueline
5, quai Veil Picard	4 logements	48 404,00 F	SCI Le Saphyr
17, Grande Rue	4 logements	25 943,00 F	SCI Les 3 Fontaines
23, rue Gambetta	2 logements	20 560,00 F	Immobilière Gambetta SA
43/45, rue Battant	7 logements	112 697,00 F	SCI du 43, rue Battant
<b>Total</b>	<b>26 logements</b>	<b>303 294,00 F</b>	

**27 - Voirie communale - Déclassement d'une partie du chemin rural au lieudit «Les Emiguettes» et d'une partie de la rue Gaudot**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet.

**28 - Déclaration d'Utilité Publique - Ecole Granvelle - Acquisition de divers lots 68 Grande Rue, 15-17-19 ter rue Mégevand**

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition pour un coût global de 1 174 495,35 F de divers lots nécessaires à la réalisation du projet de l'Ecole Granvelle et a autorisé M. le Maire à signer les actes à intervenir.

**29 - ZAC de Châteaufarine :**

a) Echange avec les copropriétaires du centre commercial Géant Casino

Adopté à l'unanimité (acquisition de 3 ha 08 ca - aliénation de 2 a 06 ca).

**b) Echange avec la Société Casino**

Adopté à l'unanimité (acquisition de 56 m<sup>2</sup> - aliénation de 1 a 56).

**30 - Combe Grand-Perrin - Acquisition de terrains à l'Etat**

Adopté à l'unanimité (acquisition de 2 a 45 à titre gratuit).

**31 - Affaires diverses - Question orale de M. TABOURNOT, Conseiller Municipal, sur le statut des surveillants à l'entrée et à la sortie des écoles**

A sa demande, cette question est retirée de l'ordre du jour.

La séance est levée à 21 heures 45.

Hôtel de Ville, le 6 mars 1996  
Le Maire,  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché  
conformément à la loi,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint,